

Compte-rendu du 21 octobre 2016, Gèdre, 14h30

Séance ordinaire

Présents : M Gabail, A Castagné, L Solomé, JC Roudet, Y Brun, M Maupeu, P Labit, P Caussieu, C Trescazes.

Absents : C Abelard, JF Raynal, Ch Bruzaud (pouvoir à M Gabail), F Minchella (pouvoir à P Caussieu), N Haurine, F Combre, D Fernandes, N Leconte (pouvoir à L Solomé).

Michel Maupeu est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique à tous les conseillers municipaux les comptes-rendus des conseils, du 20 juillet, 27 juillet et 1^{er} août n'ont fait l'objet d'aucune remarque. Ils sont donc validés

1. Marché de travaux des systèmes de protection anti-avalanches pour la route des Espécières

Michel Gabail rappelle l'historique du projet. Un premier appel d'offre a fait l'objet d'un recours pour vice de forme par une des entreprises non retenue, suite à une erreur du service RTM. Il a donc fallu relancer cette procédure.

Il rappelle que l'objectif est de réaliser ces travaux avant l'hiver.

Il indique que suite à l'ouverture des plis (3 entreprises avaient répondu : FFT, Extrem et GTS) les services du RTM ont fait l'analyse des offres (techniques et financières)

Il donne lecture de cette analyse et de la décision de la commission d'appel d'offre de valider la proposition du RTM de classer les offres mieux-disantes suivant le classement 1- GTS ; 2- FFT ; 3- Extrem et de proposer au conseil municipal de retenir l'offre de GTS

C Trescazes demande si du fait de la première erreur, la mission du RTM est cette fois-ci rémunérée. Ce n'est pas le cas.

Y Brun et L solomé s'inquiètent de l'entretien de ces installations une fois les travaux effectués. Ils demandent que des devis soient faits sur cet entretien qui reviendra à la commune. Ils demandent également qu'un arrangement financier soit trouvé avec le Département sur cet entretien, les travaux effectués protégeant une route départementale.

VOTE - L'entreprise GTS est retenue à l'unanimité

2. Vente Bertin/lalanne

A l'unanimité le conseil municipal :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption

3. Divers

Vente Pouey

Y Brun s'inquiète du retard pris par ce dossier. Il ne comprend pas la lenteur du cabinet de notaire et demande à ce qu'un conseiller municipal suive cette affaire de prêt et mette la pression pour que cette vente se finalise.

M Gabail indique qu'il reprend contact dès lundi 24 avec Maître Roca. Il rappelle par ailleurs que ce retard n'est pas du à la mairie mais à la lourdeur du système administratif dans l'attribution d'un préfixe cadastral aux anciennes communes historiques de Gavarnie et Gèdre.

Y Brun et L Solomé demandent toutefois d'insister auprès de Maître Roca.

Offre spontanée de NGE

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une réunion de travail sur le terrain le groupe NGE a remis une offre spontanée de collaboration auprès de la commune pour mettre en place les conditions nécessaires au lancement des actions prévues dans le schéma de territoire.

Le courrier est remis à l'ensemble des conseillers municipaux présent.

Ce travail effectué à titre gracieux pourrait donner lieu ensuite, si la commune le souhaite, à une procédure de mise en concurrence pour la mise en place d'un marché de partenariat.

Y Brun, L Solomé et C Trecazes se félicitent de l'intérêt porté par ce groupe au projet de territoire Gavarnie-Gèdre.

Ils indiquent toutefois qu'il serait judicieux :

- que le groupe NGE vienne se présenter à l'ensemble des conseillers municipaux
- que soit éclaircie la notion de marché de partenariat (une note synthétique sur ce type de marché sera envoyée à chacun)

Y brun rajoute que quel que soit le moyen retenu pour mettre en œuvre le projet de territoire, celui-ci doit rester celui de la collectivité et des habitants. Il ne faut pas en être dépossédé par des organismes extérieurs, qu'ils soient institutionnels ou privés.

L Solomé propose par ailleurs de mettre en place une commission de travail « projet de territoire ».

M Gabail indique :

- que NGE va être invité à venir se présenter dans les meilleurs délais lors d'une réunion informelle
- que suite à cette visite le conseil municipal se prononcera sur l'opportunité de répondre favorablement ou pas à cette offre spontanée
- qu'à cette même réunion sera constituée une commission « Projet de territoire »

Terrain Ph Roudet

Il est décidé, suite à un vote antérieur du conseil attribuant une location de terrain à Ph Roudet pour stocker du foin de lui proposer un bail de 9 ans au prix de 10 € / an (terrain sans intérêt et non constructible). Le bail fera mention que le locataire ne pourra en aucun cas se retourner contre la mairie si des problèmes se présentent sur le terrain, quel que soit le problème.

Modification des statuts du SMTD

Ils sont approuvés à l'unanimité

Informations diverses

M Gabail fait le constat que tout le monde regrette le manque d'animation sur le village ; Il indique que la commune a été sollicitée pour 3 événements à l'été 2017.

- Premièrement Mathieu Noguère souhaite organiser les 10 et 11 juin le « Gavarnie-Trail », week-end dédié à cette pratique en vogue. Il l'a rencontré le matin même : le projet est ambitieux mais tout à fait dans l'esprit de ce que doit être l'animation du village, à savoir animer le village mais aussi être source de travail pour les socioprofessionnels. Il se réjouit d'une telle initiative et propose au conseil municipal de donner un avis de principe favorable au soutien à cette manifestation. Ce soutien devra être technique, administratif (au travers de l'office de tourisme) et financier. Le budget est en cours de préparation mais 2 postes semblent plus importants que les autres : la location d'un chapiteau assez imposant et la location de 30 douches.

Le conseil municipal, à l'unanimité salue cette initiative et se prononce favorablement à un soutien technique et financier. Il indique par ailleurs que pour cet événement la salle des fêtes de Gavarnie sera mise à disposition le temps nécessaire.

- Deuxièmement, le 16 juillet Gavarnie va accueillir les 150 ans de l'Orphéon qui se dérouleront en 3 étapes au cours de l'été 2017 ; 1^{ère} étape à Gavarnie, 2^{nde} étape en août à Luz et clôture courant septembre au Pic du Midi.

Pour Gavarnie l'idée est de réunir sur la journée les principaux groupes de chants traditionnels, d'inviter un groupe traditionnel aragonnais ; le programme pourrait être celui-ci :

10h30 – 11h30 : chaque groupe fait un petit concert en différents lieux du village

12h : l'ensemble des groupes mangent ensemble sous chapiteau ; accompagnants et spectateurs mangent dans les restaurants locaux

16h30 : grand concert commun sous le chapiteau

Là aussi il va y avoir un coût pour la commune car il faut également louer un chapiteau, le sonoriser et participer aux frais de restauration des groupes

- Troisièmement, la commune a été sollicitée pour accueillir le week-end du 18 juillet une étape de La Route du Sud (épreuve cycliste professionnelle) : une réunion doit avoir lieu avec les organisateurs.

Recours gracieux de FNE 65 contre le contrat de DSP du domaine skiable

M Gabail indique dans un premier temps que la préfecture a demandé des compléments d'information sur le contrat signé. Une réunion va être organisée avec les services préfectoraux.

M Gabail donne lecture d'un courrier reçu le jour même de FNE 65 indiquant que cette association fait un recours gracieux contre le contrat signé le jugeant en préambule dangereux pour le paysage et l'environnement, demandant son annulation par la commune faute de quoi elle saisira le tribunal administratif. Il indique que M Noel Canivenq est derrière tout cela même si son nom n'apparaît pas dans le courrier. Il est venu plusieurs fois à ce sujet à la mairie, a été reçu en Préfecture.....

Le conseil municipal dans son ensemble s'insurge contre cet acharnement totalement infondé qui ne fait que ralentir le développement du territoire. Il est demandé de se renseigner auprès de juristes pour faire cesser ces agissements.

M Gabail indique que même si il le regrette profondément, le système judiciaire français permet cela et que cette association environnementale en profite. Il indique toutefois que les dérangements incessants de M Canivenq auprès des secrétaires de Mairie (qui à chacune de ses venues perdent du temps et beaucoup d'énergie) doivent prendre fin et que toute action allant en ce sens doit être entreprise.

Il indique par ailleurs que le cabinet Espélia qui a suivi la mise en place de cette procédure de DSP allait être saisi dès ce jour du courrier de FNE et qu'il faudrait sans doute par la suite prendre l'attache d'un avocat spécialisé.

Demande d'abattage d'arbres sur terrain communal.

Le Conseil municipal autorise Monsieur Claude Culouscou à couper des arbres sur un terrain face à sa maison d'habitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.